

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 NOVEMBRE 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Désaffectation et
déclassement du bâtiment
abritant la crèche Pologne
sis 44, rue de Pologne**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 novembre 2018
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 20 novembre 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 novembre 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUASSE

L'an deux mille dix huit, le 19 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 12 novembre deux mille
dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,
Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Madame
NICOLAS, Monsieur PRIoux, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame de CIDRAC, Monsieur
MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES,
Monsieur JOUSSE*, Madame AGUINET, Madame
LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Madame
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur
COUTANT, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT,
Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame
GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES,
Monsieur LEVEQUE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur JOUSSE (présent à partir du dossier 18 F 11)

Avait donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur PÉRICARD
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Madame RHONE à Monsieur LEVEQUE

Était absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame OLIVIN

N° DE DOSSIER : 18 F 05

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU BATIMENT ABRITANT
LA CRECHE POLOGNE SIS 44, RUE DE POLOGNE

RAPPORTEUR : Madame PEYRESAUBES

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est propriétaire du bâtiment abritant la crèche Pologne situé au 44, rue de Pologne sur la parcelle AI 291.

La crèche Pologne est fermée depuis juillet 2017. Le bâtiment n'est plus dédié à l'accueil de jeunes enfants ni à aucune autre mission de service public.

Dans le cadre de la bonne gestion de son patrimoine communal, la Ville souhaite procéder à la cession de ce bien et de son terrain d'assiette.

Il convient de procéder préalablement au déclassement du bien.

Il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation du bâtiment et de prononcer son déclassement.

Le rapport de constatation de désaffectation des locaux est annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

CONSTATE la désaffectation du bâtiment sis 44, rue de Pologne et prononce le déclassement du terrain d'assiette et du bâtiment situé sur la parcelle AI 91.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye

Rapport de constatation de désaffectation des locaux 44 rue de Pologne
Procédure de déclassement du domaine public

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-1 ;

Objet : Constatation de la désaffectation de locaux du domaine public
Site : Immeuble situé 44 rue de Pologne à Saint-Germain-en-Laye
Référence cadastrale : AI 91
Affectation antérieure du site : Crèche
Date de fermeture : juillet 2017
Date de la visite : 4 octobre 2018

Suite à la visite effectuée le 4 octobre 2018 en présence de Madame PACINI, directrice adjointe de l'urbanisme et Mme COÏC, chargée des opérations foncières, à la Ville de Saint-Germain-en-Laye, il a pu être constaté que les locaux à usage de crèche municipale en rdc et de bureaux au 1^{er} étage, situé 44 rue de Pologne à Saint-Germain-en-Laye, parcelle cadastrée AI 91, ne sont plus affectés à une mission de service public, les locaux étant libres de toute occupation et désaffecté en totalité.

Sont jointes les photos suivantes :





Vues extérieures



Rez-de-chaussée



Bureaux 1^{er} étage